

**DECISION N° 09-2023 DU PRESIDENT  
PORTANT SUR L'AUTORISATION DU REPRESENTANT DE LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE A  
SOLLICITER UNE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION  
AUVERGNE RHONE ALPES**

**Le Président,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-10 relatif à la délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant ;

**Vu** la délibération 2020-70 du Conseil communautaire du 22 juillet 2020 relative aux délégations de pouvoir du Conseil communautaire au bénéfice du Président ;

**Vu** le dispositif Région Montagne été hiver de la région Auvergne-Rhône-Alpes qui vise à « favoriser le développement pérenne du tourisme de montagne en jouant la carte de la diversification et la différenciation touristique, en se développant sur deux longues saisons ».

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>**

La Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise souhaite solliciter la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du dispositif Région Montagne été hiver pour la conception graphique (illustration et graphiste) d'une carte papier qui valorise le chemin du petit bonheur, projet d'ampleur pour le territoire.

**Article 2**

Sollicitation pour l'octroi d'une subvention la plus élevée possible pour un total maximum et global de l'opération de conception à 13 000 euros.

**Article 3**

Monsieur le Président de la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise et le Comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président informera les membres de l'assemblée délibérante de la présente décision dès son entrée en vigueur, et en rendra compte à l'occasion du prochain Conseil communautaire.

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Modane, le 07 avril 2023.

Le Président  
C.SIMON

